



Projet éolien d'Enfonvelle (52)

LETTRE D'INFORMATION N°1

Mai 2021

Un projet éolien à Enfonvelle

En 2017, **JP Energie Environnement (JPee), producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable** a rencontré le conseil municipal de la commune d'Enfonvelle concernant la faisabilité d'un projet éolien sur la commune. JPee a par la suite étudié les contraintes, les servitudes et les sensibilités de la zone d'étude.

Des **études environnementales (écologique, paysagère et acoustique)** vont être menées pour déterminer la faisabilité de ce projet et en définir les caractéristiques (modèle et nombre d'éoliennes, implantation, etc.). **En juin 2021, un mât de mesure sera installé au sein de la zone d'implantation potentielle pour évaluer finement le potentiel éolien du site.**

À partir des résultats de ces expertises, différentes variantes d'implantation seront étudiées afin de définir la **configuration optimale** dans le respect des enjeux humains et environnementaux. Cette première lettre d'information a pour objectif de présenter à la population **la zone d'implantation potentielle, les études en cours, le calendrier du projet** ainsi que **les prochaines étapes.**

- ✖ **Un site propice à l'implantation d'éoliennes**
- ✖ **La contribution du territoire à la Transition Énergétique**
Une production locale d'électricité renouvelable
- ✖ **Des retombées économiques durables au niveau communal**
Des ressources nouvelles pour financer des équipements et des services
- ✖ **Un partenariat public/privé gagnant**
Participation au capital de la Banque des Territoires (Caisses des Dépôts)
- ✖ **De l'activité économique et de l'emploi**
Entreprises locales et régionales (travaux publics, ingénierie, maintenance/exploitation)

Voici les chiffres clés de JPee sur l'année 2020



588 000
MWh
produits



264 000
foyers
alimentés
(hors chauffage)

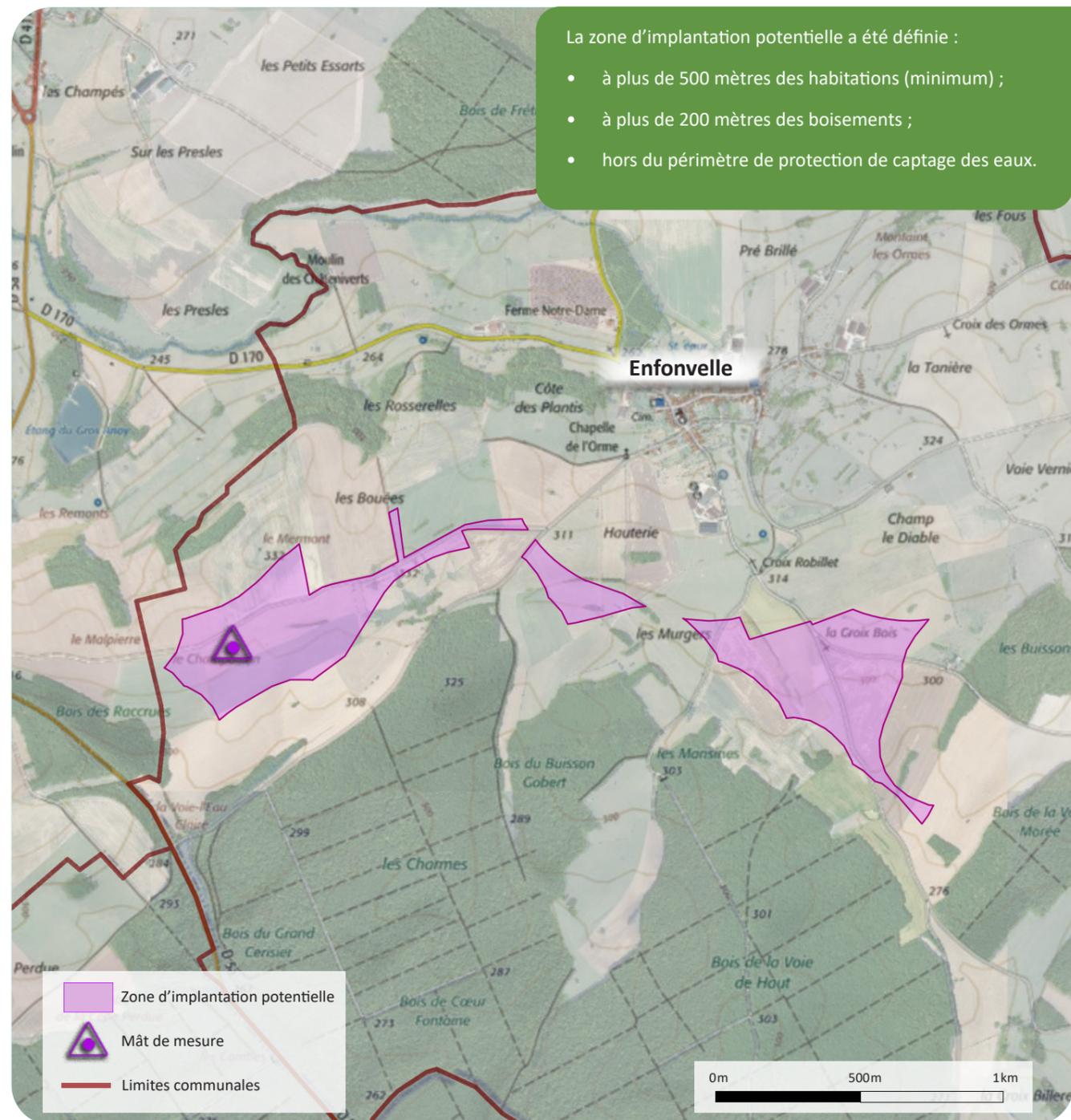


44 000
tonnes CO₂
évités par an

Organisation d'une permanence publique

Pour répondre à vos interrogations sur le projet ou sur l'éolien en général, une permanence publique se tiendra le **samedi 10 juillet 2021 de 9 h 30 à 12 h 30** en **mairie d'Enfonvelle** où nous prendrons le temps d'y répondre, le tout dans le respect des gestes barrières.

Zone d'implantation potentielle



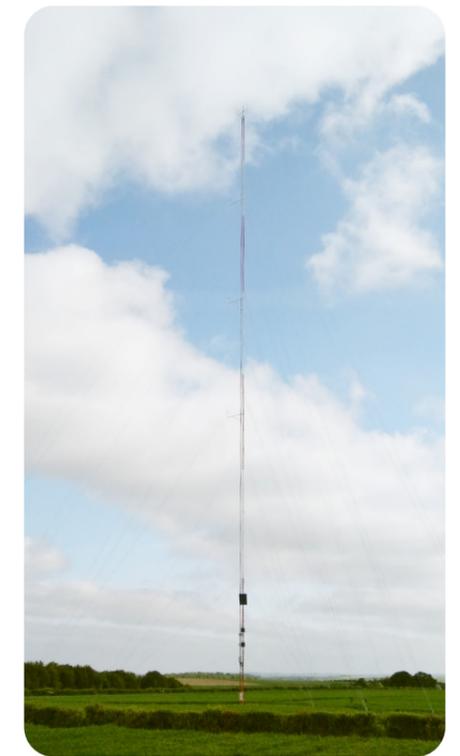
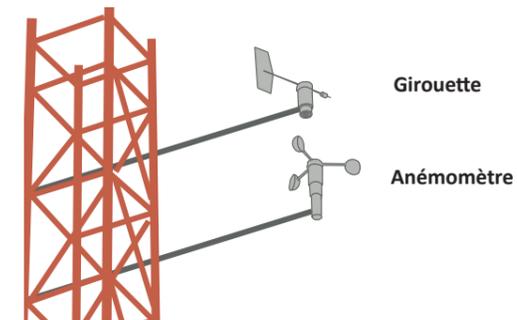
Installation d'un mât de mesure

Le mât de mesure éolien sera installé **en juin 2021** à Enfonceville au lieu-dit Le Champillon et mesurera **120 mètres**.

Cette structure en treillis sera équipée, à différentes altitudes, d'instruments permettant de mesurer la vitesse (4 anémomètres) et la direction (2 girouettes) du vent. Des capteurs de température et de pression atmosphérique seront également installés.

Dans le cadre de l'étude écologique, le mât de mesure permet de positionner deux capteurs à ultrasons (SM4BAT) qui suivent et enregistrent l'activité des chauves-souris en altitude.

Le mât de mesure restera sur site environ 12 mois.



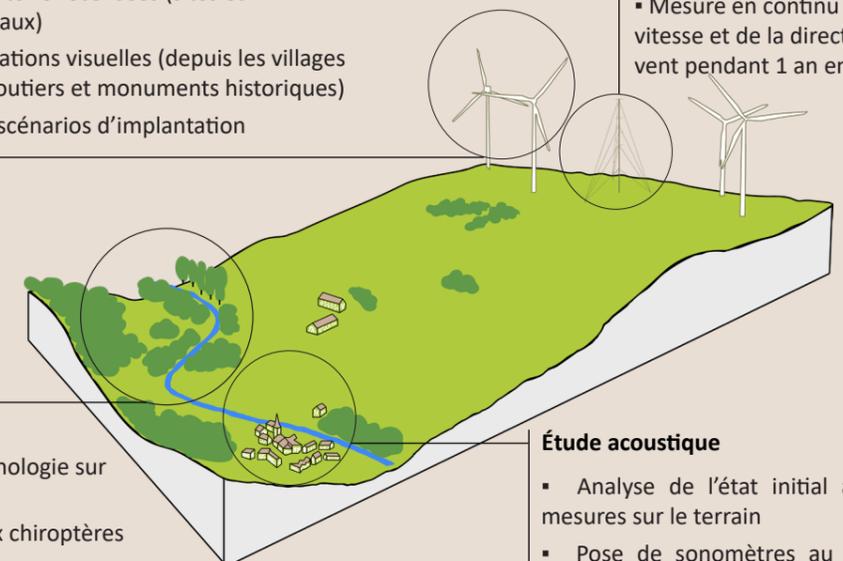
Les études menées

Étude paysagère

- Dimensionnement du périmètre d'étude en fonction des sensibilités du territoire recensées (sites et monuments patrimoniaux)
- Réalisation de simulations visuelles (depuis les villages et hameaux, les axes routiers et monuments historiques)
- Étude de différents scénarios d'implantation

Mesure du vent

- Installation en juin 2021
- Mesure en continu de la vitesse et de la direction du vent pendant 1 an environ



Étude écologique

- 34 sorties dédiées à l'ornithologie sur une année complète
- 9 prospections dédiées aux chiroptères
- 4 sorties dédiées à la faune terrestre
- 2 sorties dédiées à la flore
- Durée de l'étude : 1 cycle biologique complet (4 saisons)

Bureau d'études : **CALIDRIS**

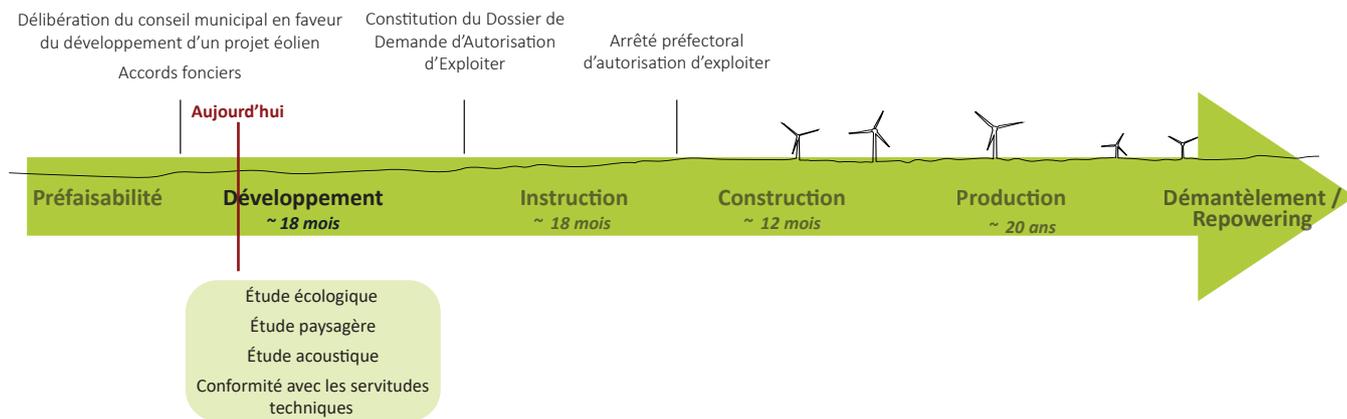
Étude acoustique

- Analyse de l'état initial à partir de mesures sur le terrain
- Pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation potentielle
- Modélisation acoustique du projet éolien

Historique

- Août 2017**..... Première rencontre avec le conseil municipal d'Enfonceville
- Sept. 2017 - Oct. 2019**..... Préfaisabilité et consultations administratives
- Août 2019**..... Présentation de la zone d'implantation potentielle retenue
- Déc. 2019 - Juillet 2020**..... Sécurisation foncière, signature d'une convention de servitudes avec l'association foncière, affinage de la zone d'implantation potentielle
- Novembre 2020**..... Deuxième rencontre avec le conseil municipal, présentation des résultats de préfaisabilité

Déroulé d'un projet éolien



Les règles de démantèlement des parcs éoliens évoluent

Initialement, la réglementation sur la remise en état des sites éoliens imposait le retrait de 1 mètre de dalle en béton. L'arrêté du 22 juin 2020 impose dorénavant le retrait de l'intégralité de la dalle et l'obligation de remplacer les fondations excavées par des terres de même caractéristiques que sur le reste du terrain.

Les règles sur la constitution des garanties financières, mises en place dans l'hypothèse d'une défaillance du propriétaire du parc éolien, évoluent également. Le montant des garanties financières, constituées à la construction du parc éolien, pour le démantèlement futur des installations, a été revu à la hausse. Initialement fixé à 50 000 euros par éolienne, le montant est dorénavant proportionnel à la puissance des éoliennes selon la formule suivante :

Coût unitaire de démantèlement = (50 000 + 10 000 x (Puissance unitaire installée en MW - 2))



Cette formule couvre le coût total du démantèlement déduit de la vente des composants des éoliennes aux filières de revalorisation (acier, béton, etc.). En effet, l'article du 22 juin 2020 impose une valorisation de 90 % de la masse de l'éolienne à partir du 1^{er} juillet 2022.



80 salariés



264 000 foyers alimentés



311 MW parcs en exploitation

JPee est un **producteur indépendant français d'énergies renouvelables**. Depuis 2004, l'entreprise familiale développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. La société est implantée à Caen (siège social), Paris, Nantes, Bordeaux et Montpellier. JPee exploite actuellement 311 MW de parcs éoliens et solaires, produisant l'équivalent de la consommation d'électricité de 264 000 foyers, ce qui en fait l'un des principaux producteurs français indépendants d'énergies renouvelables.

En 2018, JPee a signé un accord de partenariat avec la Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts). A travers ce partenariat, la Banque des Territoires devient actionnaire à hauteur de 49 % sur un ensemble de parcs en exploitation. Ce partenariat intègre également l'ensemble des projets en développement.

Forts du succès du partenariat initié en 2018, JPee et la Banque des Territoires renouvellent leur accord de partenariat pour 5 années supplémentaires, en y incluant de nouveaux projets représentant une puissance installée additionnelle de 700 MW.



Contact

JPee (Agence Paris)
1 bis, passage Duhesme
75018 Paris
Tél. : 02 31 43 70 00 - www.jppee.fr

Alexandre ROSÉE
Chef de projet éolien
06 08 25 42 21
alexandre.rosee@jppee.fr

